

Province de Québec

5 octobre 2010

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 4 octobre 2010 à 20h00.

Sont présents :      Patrick Morin                      Michel Michaud  
                                 Jasmin Michaud                      Jovette Taillefer  
                                 Ghislain Blais                        Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 3 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance par la prière

2010-183      Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2010-184      Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2010

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2010-185      Lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 20 septembre 2010

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2010-186      Accepter les comptes du mois de septembre 2010

La liste des comptes du mois de septembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de septembre au montant de 86,332.51\$ et en autorise le paiement.

Dépôt des indicateurs de gestion 2009

2010-187      Chemin d'accès – prévention incendie – et affectation de surplus

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser la construction d'un chemin d'accès à un plan d'eau, à partir de la route Ouellet, accepte la soumission la plus basse, soit celle de Excavation Garon inc., au montant de 6 850\$ plus taxes, et affecte un montant de 7,500\$ du surplus accumulé affecté incendie, en attendant la programmation de travaux de la taxe d'accise.

2010-188 Engagement – employé à l’entretien d’hiver

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l’unanimité que le conseil municipal renouvelle l’engagement de M. Roger Roussel au 3<sup>e</sup> poste à 17\$/heure, les conditions demeurant les mêmes qui sont déterminées au contrat.

2010-189 Prélèvement de la couche végétale

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l’unanimité d’accepter la soumission de DCB Sable & Gravier à 1,00\$/verge cube pour le prélèvement de la couche végétale de la rue du Ruisseau-Raphaël et la partie sud de l’avenue du Vallon et de réserver le montant recueilli pour l’aménagement du terrain de jeux.

2010-190 Forme de rue – rue du Ruisseau-Raphaël et partie sud avenue du Vallon

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l’unanimité d’autoriser Location PPC à exécuter les travaux de construction de la rue du Ruisseau-Raphaël et la partie sud de l’avenue du Vallon au taux horaire de 105\$, tel que soumis.

2010-191 Demande d’ouverture de chemin non entretenu l’hiver

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l’unanimité d’accorder l’autorisation d’ouvrir une partie de la route Dion sur une distance d’environ 0,3 km à André Cimon, ce chemin devant être ouvert à ses frais, à la circulation automobile dans les deux sens, d’une façon sécuritaire, une preuve d’assurance responsabilité civile d’un million ayant été fournie. L’autorisation est valide également pour tout chemin municipal, uniquement afin de porter secours, sur demande spécifique d’un organisme de sécurité civile ou de la municipalité.

2010-192 Bilan – terrain de jeux 2010

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l’unanimité d’autoriser le paiement de 1,738.28\$ à Mme Ariane Berger, responsable, montant constitué de l’encaissement des inscriptions, de la subvention Desjardins et du budget de 4,000\$ moins les dépenses reliées au terrain de jeux et service de garde pour 10 semaines.

2010-193 Modification – taxation matières résiduelles

Suite à une analyse de la demande d’éliminer la taxation supplémentaire pour les matières résiduelles pour les garderies en milieu familial :

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien s’est dotée d’une politique familiale qui a comme but « D’améliorer les services municipaux afin d’apporter une meilleure qualité de vie aux familles et dont deux objectifs majeurs sont :

- Chaque action ou décision du conseil doit être axée sur une approche famille;
- Stimuler les services municipaux et les organismes de la communauté à penser et à agir « Famille »;

Considérant que la municipalité de Saint-Valérien est la seule municipalité de la MRC Rimouski-Neigette à faire l'application d'une double taxation sur les matières résiduelles pour les garderies en milieu familial créant une condition inéquitable pour les services de garde de la municipalité par rapport aux services de garde des municipalités avoisinantes;

Considérant qu'il est important de maintenir des services de garde de qualité en milieu familial afin de maintenir et d'attirer de jeunes familles au sein de la municipalité;

Considérant qu'au sens de la Loi, les garderies en milieu familial ont droit à un maximum de 6 enfants et ne sont pas considérées comme des CPE en institution (plus de 9 enfants), de même que celles de 9 enfants, avec une aide additionnelle, sous supervision d'un CPE;

Considérant le fait que les responsables et les employés des services de garde en milieu familial supervisés par les centres de la petite enfance (CPE) sont des employés et de ce fait, ces personnes ne peuvent inclure la taxation de la collecte des ordures dans leur rapport d'impôt à titre de dépense, ce que peuvent faire les commerces et entreprises agricoles ciblées par la taxation additionnelle de la collecte des ordures, occasionnant une situation inéquitable majeure entre ces groupes de citoyens;

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de modifier le règlement concernant la taxation supplémentaire pour la collecte des matières résiduelles en précisant que celle-ci s'appliquera aux commerces, entreprises agricoles et centres de la petite enfance en institution (plus de 9 enfants).

#### 2010-194 Crédit et remboursement – taxe 2010

Considérant le fait que les responsables et les employés des services de garde en milieu familial supervisés par les centres de la petite enfance (CPE) sont des employés;

Considérant que la taxation supplémentaire des matières résiduelles était inéquitable pour les garderies en milieu familial sous supervision d'un Centre de la petite enfance du fait de ne pouvoir déduire cette taxation supplémentaire de leur revenu au même titre que les commerces et les entreprises agricoles ciblés par le règlement;

Il est proposé par Ghislain Blais et appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de créditer et rembourser, s'il y a lieu, le compte de taxes aux propriétaires avec garderies en milieu familial d'au plus 9 enfants, qui ne sont pas des CPE, du montant correspondant à la taxe pour les matières résiduelles qui a été facturé en 2010.

#### 2010-195 Algues bleu-vert

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de demander une estimation de coûts à la firme Urbatech pour compléter l'analyse des terrains non classés dans une 1<sup>ère</sup> phase, et les terrains classés B dans une 2<sup>e</sup> phase, ainsi que la caractérisation des bandes riveraines dans le dossier du lac à la Truite et du lac Vaillancourt.

2010-196 Mandat – visite de sensibilisation

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser Patrick Morin conseiller à communiquer avec l'Organisme de Bassin Versant afin d'entreprendre les démarches pour une visite de sensibilisation auprès de 3 propriétaires agricoles près du lac Vaillancourt.

2010-197 Contrat de conciergerie

Considérant que Mme Mariette Chassé a avisé la municipalité qu'elle doit mettre fin à son contrat le 31 octobre prochain en raison d'un arrêt de travail;

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de demander des soumissions, par le biais du Jaseur, pour la conciergerie de l'édifice municipal, contrat d'un an du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, renouvelable une année supplémentaire, le soumissionnaire devant assurer la conciergerie de novembre et décembre 2010, au taux mensuel de 2011. Les soumissions seront reçues jusqu'au 25 octobre 2010 à 20h00.

Correspondance

2010-198 Colloque CSST et formation FQM

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Michel Michaud et résolu à l'unanimité d'inscrire 1 à 2 personnes au colloque de la CSST au coût de 50\$ taxes et dîner inclus et 3 personnes à la tournée d'information de la FQM sur les contrats municipaux au coût de 25\$ plus taxes.

2010-199 Contrat avec la CAUREQ (9-1-1)

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, et la directrice générale, Mme Marie-Paule Cimon, à signer le nouveau contrat de la municipalité de Saint-Valérien avec le Centre d'Appel d'Urgence des Régions de l'Est du Québec pour une durée de cinq ans.

2010-200 Publicité – club de motoneige

Il est proposé par Michel Michaud, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 50.79\$ taxes incluses pour une publicité dans le calendrier d'activités 2010-2011 du club de motoneige l'Étang du Moulin.

2010-201 Appui à la coalition pour le maintien des comtés en région

ATTENDU QUE le Directeur Général des Élections a soumis son rapport sur la carte électorale les 14 et 15 septembre dernier à la Commission de la représentation électorale et qu'il a signifié clairement que des comtés du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches disparaîtront;

ATTENDU QU'il est inacceptable que les comtés en région disparaissent, tel que prévu à la nouvelle carte électorale;

ATTENDU QUE les MRC des comtés en région partagent les mêmes réalités et doivent relever des défis similaires tels que la décroissance démographique, l'exode des jeunes, l'accessibilité à des services de proximité, l'occupation dynamique du territoire, l'économie basée sur les ressources naturelles, etc., soit autant de caractéristiques qui nous confèrent une identité commune;

ATTENDU QUE la proposition du directeur général des élections aurait des impacts importants sur nos communautés rurales, tels que :

- la disparition des régions rurales au profit des centres urbains;
- la fragilisation de l'organisation du territoire et la diminution de l'accessibilité à divers services de proximité;
- la perte d'accessibilité à son député occasionnée par un plus grand nombre de municipalités et une plus grande distance à parcourir;
- la diminution du poids politique des régions rurales;
- la perte du sentiment d'appartenance et remise en question de l'identité même des citoyens des communautés rurales;
- l'isolement du monde rural et sentiment intense d'assimilation aux régions urbaines;
- l'incompatibilité avec la volonté du gouvernement québécois de développer une véritable politique de l'occupation dynamique du territoire (Politique nationale de la ruralité);
- la diminution de la représentativité des régions à l'Assemblée nationale par la réduction de son nombre de députés;
- la possibilité de perdre, pour certaines, le statut de région ressource;

ATTENDU QU'il en va de la représentation et du poids politique du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et de Chaudière-Appalaches et de toutes les régions du Québec. Par exemple, le retrait de deux circonscriptions en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent réduirait le poids politique de 25% et la représentation de ces deux régions à l'Assemblée nationale, en plus de perdre l'accessibilité au député;

ATTENDU QUE les problématiques de distance et de dispersion doivent être prises en compte et non seulement le critère démographique;

ATTENDU QUE le projet présenté à l'Assemblée nationale en novembre 2009 proposait notamment une modification des critères et de la méthode utilisée pour la délimitation des circonscriptions électorales, l'attribution d'un nombre minimal de sièges par région et la garantie du respect des régions administratives;

ATTENDU QUE les préfets considèrent toujours ce scénario comme étant le meilleur;

ATTENDU QUE le projet reçoit l'appui officiel de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM);



2010-204 Offre d'emprunt 166 300\$ – achat d'un camion à neige

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que la Paroisse de Saint-Valérien accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de 166 300\$ par billet en vertu du règlement d'emprunt # 2010-254, au prix de 98,297, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

14 400 \$	1,75 %	2 novembre 2011
14 900 \$	2,10 %	2 novembre 2012
15 400 \$	2,40 %	2 novembre 2013
15 800 \$	2,70 %	2 novembre 2014
105 800 \$	2,90 %	2 novembre 2015

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

2010-205 Modification règlement d'emprunt # 2010-254

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt # 2010-254, la Paroisse de Saint-Valérien souhaite emprunter par billet un montant de 166 300\$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 166 300\$ prévu au règlement d'emprunt # 2010-254 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 2 novembre 2010;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011 : 14 400\$      2012 : 14 900\$      2013 : 15 400\$  
2014 : 15 800\$      2015 : 16 300\$      2015 : 89 500\$ (à renouveler);

Que pour réaliser cet emprunt la Paroisse de Saint-Valérien émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 2 novembre 2010, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement # 2010-254, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Avis de vacance au conseil

La présidente d'élection avise le conseil de la vacance au poste de conseiller # 4 suite à la démission de M. Michel Michaud, effective depuis le 22 octobre 2010. La date du scrutin sera fixée ultérieurement.

2010-206 Autorisation de signature – contrat de droit de passage

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer, au nom de la municipalité de Saint-Valérien, le contrat de servitude de passage avec la compagnie 9167-7005 Québec inc., préparé par Mme Édith Moyen, notaire.

2010-207 École de musique Do-ré-mi-fa-sol de Saint-Valérien

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 266.40\$ à l'école de musique en remboursement des rabais consentis aux familles dans le cadre de la politique familiale, pour les périodes d'automne 2009, hiver 2010 et automne 2010.

2010-208 Soumissions – conciergerie

Une soumission a été reçue et ouverte : Christian Beaulieu et Cynthia Perreault au montant de 4800\$ pour l'année 2011.

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Mme Perreault et M. Beaulieu au montant de 4800\$, renouvelable une année supplémentaire, le soumissionnaire devant assurer la conciergerie de novembre et décembre 2010 au taux mensuel de 2011.

2010-209 Modification – résolution # 2010-189

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de modifier la résolution # 2010-189 en ajoutant l'avenue du Versant pour l'enlèvement de la couche végétale conditionnellement à ce que le prélèvement de la terre soit faite en circulant par l'avenue du Vallon et la rue du Ruisseau-Raphaël.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h00 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

---

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

---

Robert Savoie, maire